

LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS

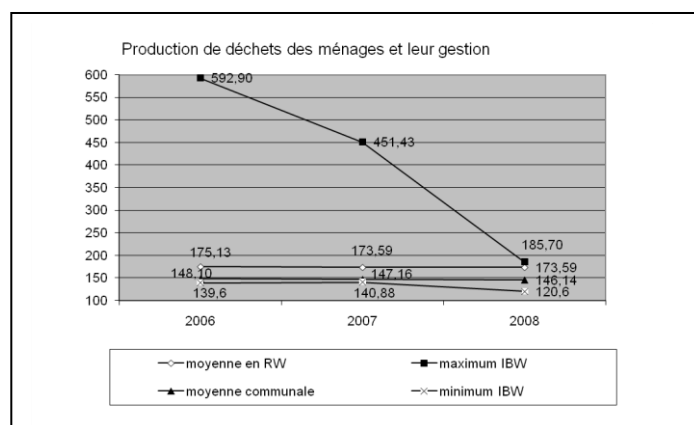
Commune : Villers-la-Ville Intercommunale : I.B.W.
 Nombre d'habitants : 9853 (01/01/2008)

1. La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région Wallonne (kg/an/habitant) en 2007	Moyenne à Villers-la-Ville (kg/an/habitant) en 2008	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Ordures ménagères	173,59	146,14	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets verts	69,72	76,5	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Compostage
Encombrants	54,28	45,77	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Elimination en CET
Déchets inertes	94,35	81,77	Parcs à conteneurs / Recyclage
Bois	24,04	24,46	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	58,62	68,07	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Verres	29,4	31,52	Parcs à conteneurs + Bulles / Recyclage
PMC	14,76	18,34	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Métaux	6,7	6,55	Parcs à conteneurs / Recyclage
DEEE	4,98	6,11	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus, etc.)	3,63	4,73	Parcs à conteneurs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	534,07	509,96	

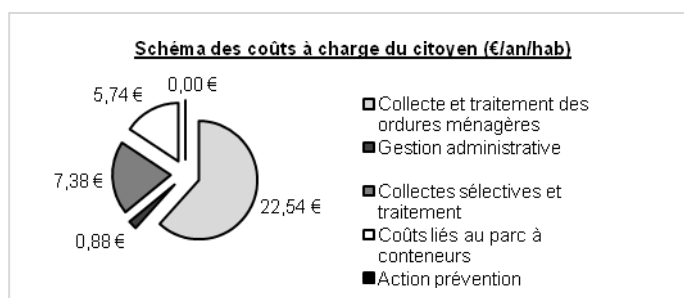
Années	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an	Ordures ménagères IBW en kg/habitant/an		Ordures ménagères Moyenne communale en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2006	175,13	139,6	592,90	148,10
2007	173,59	140,88	451,43	147,16
2008	173,59 *	120,6	185,70	146,14

*moyenne 2007 prise en considération car 2008 non communiquée



2. Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2008

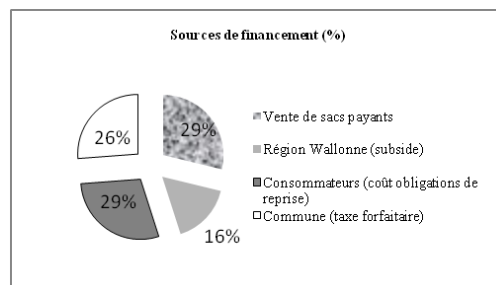
Collecte et traitement des ordures ménagères	22,54 € dont Trait. 10,97 € Coll. 11,57 €	61,68%
Gestion administrative	0,88 €	2,41%
Collectes sélectives et traitement	7,38 €	20,20%
Coûts liés au parc à conteneurs	5,74 €	15,71%
Action prévention	0,00 €	0,00%
	36,54 €	100,00%



Taxes régionales :	3 €/Tonne en UVE (Unité de Valorisation Energétique = incinérateur) 20 €/Tonne en CET (Centre d'Enfouissement Technique = décharge)
Taxes provinciales :	1,74 €/Tonne en UVE et en CET
Taxes communales	3 €/Tonne en UVE et en CET

3. Sources de financement

Vente de sacs payants	163.124,99 €	28,80%
Région Wallonne (subside)	92.209,14 €	16,28%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	162.771,56 €	28,74%
Commune (taxe forfaitaire)	148.322,05 €	26,19%
Total	566.427,74 €	100,00%



4. Votre contribution directe à la commune et le service y afférant

a) Services :

<u>Services minimum :</u>	Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC Parc à conteneurs
<u>Services complémentaires :</u>	Collectes des encombrants en porte-à-porte

Isolé	ménage de 2 personnes	ménages de 3 personnes et +	secondes résidences	indépendants et commerçants
25 €	37 €	50 €	50 €	50 €

5. Votre contribution via l'achat de certains produits

b) Extrait du règlement taxe

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant (€)
Huiles usagées	VALORLUB	0,17
Huiles de friture	VALORFRIT	0,16
Piles	BEBAT	1,80
Emballages	FOST PLUS	7,65
Pneus	RECYTYRE	1,91
DEEE	RECUPEL	4,83

6. Comment réduire votre facture déchets ? Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous !

Conseils de prévention
<ul style="list-style-type: none"> → Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires. → Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épandre le broyat autour de vos plantations. → Evitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo. Achetez seulement ce dont vous avez besoin. Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage. → Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, ...) ou de mauvaise qualité. → Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements). → Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes. → Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage. → Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre). → Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant. - Choisissez les boissons en bouteilles consignées. → Venez au parc à conteneurs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés. Participez aux collectes sélectives.
Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale :
<ul style="list-style-type: none"> → Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire. → Journées de collectes vélos, jouets. → Exposition tri des déchets par le Conseil communal des enfants

7. Renseignements : service environnement – 071/87.03.89